

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 7 avril 2022**

**N° 36**

**Objet : Etude d'une Réserve**  
**Internationale de Ciel Étoilé**  
**Demande de subvention au titre**  
**du dispositif Espace Valléen**  
**2021 - 2027**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

**Étaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

**Étaient excusés :**

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 11/04/2022**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-201067437-20220407-36\_07042022

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

La Haute-Provence et donc le territoire du Géoparc mondial UNESCO bénéficie d'une qualité atmosphérique exceptionnels qui a valu l'implantation d'observatoires astronomiques comme celui de Saint-Michel ou du Chiran. Néanmoins le développement de l'éclairage (public et privé) induit une pollution lumineuse dommageable tant aux espèces sauvages qu'aux astronomes.

Il s'agit par cette opération de développer des actions de sensibilisation des élus et du public, de mettre en œuvre des mesures de réduction de l'éclairage adaptées permettant au territoire d'être candidat au label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) afin d'augmenter la cadre de vie et l'attractivité du territoire (astro-tourisme, écotourisme).

Le projet comprendra le recrutement de compétences externes pour :

- ✓ réaliser un diagnostic de l'existant et des possibilités (15.000 €) ;
- ✓ assurer l'animation et la concertation (20.000 €) ;
- ✓ organiser un éducteur dans un territoire français disposant du label RICE (10.000 €).

En outre, le projet prévoit d'expérimenter la mise en œuvre d'équipements concourant à la diminution de l'éclairage public avec une finalité démonstrative (20.000 €).

Le projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°3 « Ingénierie touristique et intelligence collective » de la candidature Espace Valléen 2021-2027 de Provence Alpes Agglomération « Terre d'émotions pures », et dans l'axe stratégique n°1 « Protéger et valoriser le cadre naturel du territoire » de l'Espace valléen de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch « Terres de Provence, Terres de rencontres ».

Afin de pouvoir réaliser cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 65.000,00 € HT, il est proposé de solliciter le soutien du dispositif Espace Valléen selon le plan de financement suivant :

Dispositif Espace Valléen (80%).....	52.000,00 €
Autofinancement PAA* .....	13.000,00 €

\* N.B. : En vertu des dispositions de l'article 7 de la convention d'entente intercommunale, la communauté de Communes du Sisteronais Buëch prendra en charge 19,59% de l'autofinancement de l'opération, soit 2.547,00 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée F-legalite.com

99\_DE-804-200867437-20220407-36\_07042022

**Il vous est demandé :**

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 65.000 € H.T. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 52 000 € au titre du dispositif Espace valléen et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité des suffrages exprimés pour 5 abstentions  
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/04/2022

Application accréditée E-legalite.com

99\_DE-004-201007437-20220407-36\_07042022

